

Règlement

L'association sportive courir en Polynésie (ASCEP), en partenariat avec la Brasserie de Tahiti et sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF) organise une course pédestre, sur route goudronnée le samedi 13 juillet 2013.

Article 1 - Épreuve :

Plusieurs épreuves sont proposées aux participants :

100 km en individuel.

50 km relais en équipe de deux.

20 km relais en équipe de cinq.

Date : samedi 13 juillet 2013

Départ : samedi 13 à 3h

Temps limite maximum : 16h de course

Article 2 – Points de Contrôle (PC)

Pour chaque type d'épreuve des temps limites de passage sont instaurés aux différents points de contrôle (PC). Si un candidat dépasse ce temps limite, il est immédiatement éliminé de la compétition. Charge à lui de prévoir son retour à son domicile. S'il s'agit d'une équipe, l'équipe est éliminée d'office. (Exemple pour le relais 5 x 20, le deuxième relais dépasse le temps prévu, c'est l'équipe complète qui est éliminée).

100 km

PC1 50^{ème} km 7h de course PC2 80^{ème} km 13h PC3 Arrivée 16h

2 x 50 km

PC1 30^{ème} km 4h de course PC2 Arrivée au relais 7h

5 x 20 km

PC1 10^{ème} km 1h 30 de course PC2 Arrivée au relais 3h

Article 3 – Accompagnateurs.

Ils seront obligatoires pour le 100 km et recommandés pour le relais 50 km.

Ils seront interdits pour le relais 20 km.

Autorisés à partir du 2^{ème} km de course. Un seul accompagnateur à vélo par coureur, qui doit rester en arrière de ce dernier. Son rôle est d'assurer le ravitaillement, protéger vis-à-vis de la circulation automobile, et soutenir moralement son coureur.

Équipements d'éclairage conforme au code de la route (lumière, luciole, frontale, etc.) et port d'une chasuble (obligatoire) à haut pouvoir réfléchissant (fournie par les organisateurs).

L'unique accompagnateur à vélo devra être enregistré lors de l'inscription et sera muni de son dossard.

Tout saut de puce en véhicule sera proscrit et pourra faire éliminer le concurrent.

Article 4 – Ravitaillement

Les épreuves de 100, 50 et 20 km seront en autosuffisance alimentaires (eau – solides). Toutefois un poste de ravitaillement en eau sera présent tous les 10 km, à la disposition des coureurs uniquement. Le plein des gourdes et camelback ne sera pas autorisé.

Règlement

Pour les relais de 2 x 50, en l'absence d'accompagnateur, le camelback ou ceinture avec bidons sera obligatoire, avec la quantité suffisante pour la distance.

Un contrôle sera effectué sur la ligne de départ. Les coureurs ne respectant pas cette obligation ne pourront prendre le départ.

Article 4 – Certificat médical.

La participation à l'une quelconque des épreuves est soumise à la présentation par les participants (joindre la photocopie) :

- d'une licence FFA/FAPF. (Compétition, Athlé-running)
- d'une licence de triathlon.
- pour les non licenciés athlétisme ou triathlon, d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an au jour de la course (13 juillet 2013) (ou course à pieds en compétition).

PAS DE CERTIFICAT MEDICAL CONFORME = PAS D'INSCRIPTION

Article 5 – Inscription.

Les inscriptions se feront sur le bulletin mis en place. Il devra en outre être accompagné obligatoirement de la photocopie de la licence, du certificat médical conforme pour les non licenciés, et du chèque de paiement (à l'ordre de l'ASCEP).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les engagements pour la participation aux différentes courses sont les suivant. Ils seront majorés à partir du 1^{er} juillet.

100 km individuel	8 000 F.	après le 1 ^{er} juillet	10 000 F.
Relais 2 x 50 km pour l'équipe	8 000 F.	après le 1 ^{er} juillet	10 000 F.
Relais 5 x 20 km pour l'équipe	8 000 F.	après le 1 ^{er} juillet	10 000 F.
Accompagnateur 50 ou 100 km	1 000 F.		

Les engagements ne sont ni remboursables, ni transférables.

Sont compris dans l'inscription :

La participation aux frais d'organisation

Le ravitaillement en cours d'épreuve pour le concurrent et son suiveur désigné.

Le ravitaillement à l'arrivée

Un tee shirt finisseur qualité technique pour les concurrents 50 et 100 km

Un tee shirt finisseur qualité coton pour les concurrents 20 km.

Article 5.2 – Lieu d'inscription.

Le dossier d'inscription devra comprendre obligatoirement :

1. Le bulletin d'inscription totalement renseigné et signé.
2. La copie de la licence FFA/FAPF ou FFT (triathlon) ou le certificat médical conforme (V. article 4)
3. Le montant de l'inscription en chèque libellé au nom de l'ASCEP.

Le dossier complet pourra être soit :

Règlement

- Envoyé par courrier à « ASCEP – BP 21197 – 98713 Papeete » attention aux délais postaux.
- Remis en main propre aux organisateurs (ASCEP : stade Pater les mardi et jeudi de 17h à 19h. ou section course de la Brasserie de Tahiti, au siège place de la Cathédrale Christian Tchan Tél : 46 76 72 Vini 78 70 83

Article 6 – Classement/Récompense

Un classement scratch sera prévu, seuls les premiers seront récompensés.

100km	Homme/Femme
Relais 2 x 50 km	équipe Hommes/Femmes/Mixte
Relais 5 x 20 km	équipe Hommes/Femmes/Mixte

La remise des récompenses s'effectuera dans la quinzaine qui suivra, en un lieu qui sera précisé ultérieurement.

Article 7 – Parcours

Le départ aura lieu aux environs de la salle Aorai Tini Hau à Pirae (sera précisé ultérieurement), dans le sens côte Est, vers Mahina.

L'arrivée sera jugée aux abords des locaux de la Brasserie de Tahiti, dans la zone industrielle de la Punaruu.

Les points kilométriques seront marqués tous les 10 km.

Article 8 – Sécurité

La sécurité médicale sera assurée par les bénévoles de la fédération polynésienne de protection civile. Ils seront reliés par un réseau radio propre et seront contactables par vini en cas d'urgence signalée par un accompagnateur.

Sur tout le parcours, la circulation automobile ne sera pas coupée. Les polices municipales des communes traversées ont été sollicitées pour assurer la sécurité des participants. Toutefois les règles du code de la route devront être scrupuleusement appliquées, en particulier la circulation à droite de la chaussée. Il est demandé à tous de redoubler de vigilance quant à la circulation automobile du samedi matin (sortie des night club).

Article 9 – divers

1 – Tout point ou litige non prévu dans le présent règlement sera réglé par les organisateurs.

2 - Une réunion d'information se tiendra dans la semaine N° 26 et sera annoncée dans les médias.

Les dossards seront remis à cette occasion.

3 – Le présent règlement n'est pas figé et pourra être modifié si nécessaire.